



RÈGLEMENT DU TRAIL DES CHAMOIS.

Extrait de la réglementation des manifestations RUNNING 2022

ART. 1 : PARTICIPATION

Après deux années blanches, le C.O.H.M. organise deux courses, le dimanche 5 juin 2022 ouvertes aux licenciés et non licenciés :

- Nouveau lieu de départ et arrivée : Centre de SAULXURES Sur Moselotte, au 87 rue Jeanne D'Arc derrière la caserne des pompiers.
- Nouveaux parcours sur chemins et sentiers de la commune de SAULXURES Sur Moselotte...
- 9h00 - Le trail des chamois (21km D+700) (**Challenge Philippe BRAGARD**) (**Inscrit au Trophée des Vosges et au challenge HYUNDAI**). Ouvert aux coureurs individuels nés en 2002 et avant (à partir de senior(es))
- 10h00 - Le mini trail des chamois (10 km D+300). (**Inscrit au Trophée des Vosges et challenge HYUNDAI**). Ouvert aux individuels nés en 2006 et avant. (à partir de cadet(tes))
- 11h30 Animation EA 500m dans les rues du Centre-ville (gratuit)
- 11h45 Course PO 1000m dans les rues du Centre-ville (gratuit)
- Les deux trails se pratiquent en autonomie, course en auto-suffisance.
- Il sera établi un classement pour chaque course.

Challenge Philippe BRAGARD

Sur le trail des chamois (21 kms) un trophée sera remis au premier homme et à la première femme.

L'inscription implique l'acceptation pour chaque inscrit(e) du présent règlement.

- Chaque participant(e) devra prendre le départ de la course dans le meilleur état d'esprit.
- Il ou elle s'engage en s'inscrivant à l'épreuve, à respecter l'itinéraire et les directives imposées par les organisateurs : respect des chemins balisés, ne pas jeter papiers ou détritiques dans la nature, etc.
- Ne pas sortir du balisage mis en place par l'organisation (fanions roses).
- **Les autorisations sont données à titre précaire et peuvent être retirées à tout moment en cas de non-respect des prescriptions demandées.**
- Les bâtons télescopiques sont autorisés pour les deux trails.
- Chaque coureur du 21kms aura au départ, au **minimum 1l de boisson** ainsi que de la **réserve alimentaire**. Il est vivement conseillé d'avoir un téléphone portable, un sifflet ainsi qu'une couverture de survie pour raison de sécurité.
Le numéro d'urgence pour la course sera le : 06 49 07 68 39
- Il est interdit de courir torse-nu sous peine d'exclusion.

Mesures sanitaires :

- En raison du contexte sanitaire au moment de la course, des mesures seront mises en place afin de respecter les prescriptions demandées par les autorités.

L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment ces conditions afin d'être conforme à la réglementation.

Chronométrage :

- Le chronométrage sera assuré par S DUFAYS du Comité des Vosges d'Athlétisme. Le dossard comportera une puce électronique non récupérable.
- **Tout athlète COUREUR, dont l'horaire de passage du Col de LAUVY (12^{ème} Km) sera supérieur à 11 h45, sera stoppé obligatoirement (passage de course ENDURO VTT DES HAUTES VOSGES après).**

Annulation

- En cas d'annulation par l'organisation par suite de conditions météorologiques très défavorables ou décision préfectorale ou toute autre raison majeure, l'inscription sera remboursée sous déduction de la somme de 8 euros restant à l'organisation.
- **En cas de forfait d'un concurrent, un certificat médical sera obligatoirement exigé pour prétendre bénéficier du remboursement de l'inscription, moins 8 euros, conservés pour frais d'organisation.**

Assurance :

- Le COHM a souscrit une assurance responsabilité civile pour la manifestation auprès de la compagnie AXA. Les participants doivent avoir une assurance personnelle, les licenciés la possèdent avec leur licence.

Assistance médicale :

- Assurée par la Croix Rouge Française, une ambulance et un médecin.

Sécurité :

- Assurée par des signaleurs.
- Les coureurs devront veiller à leur propre sécurité et respecter les règles du code de la route sur les parties routières. Ils devront également respecter le code de l'environnement sur les chemins et sentiers

Ravitaillements

- Ravitaillement en eau uniquement pour les points suivants : (nécessité d'avoir un gobelet sur soi) Un bénévole sera présent pour remplir les récipients.
- Au 10^{ème} kilomètre au Col des HAYES et à l'arrivée
- Un point d'eau supplémentaire sera mis en place en cas de chaleur excessive.
- Pas de ravitaillement prévu sur le 10km, course en auto-suffisance. En cas de forte chaleur un point d'eau pourra être mis en place.
- Ravitaillement individuel à l'arrivée.
- Buvette et petite restauration à l'arrivée.

Dossards :

- Retraits des dossards au départ : **87 rue Jeanne D'Arc derrière la caserne des pompiers au Centre de Saulxures sur Moselotte**. Le samedi 4 juin de 15h00 à 18h00 et le dimanche 5 juin à partir de 7h30.
- **Cession de dossards** : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. **Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.** L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.
- Présentation d'une licence sportive en cours de validité pour les licenciés FFA et reconnu FFA : UFOLEP, UNSS sur lesquelles, doit être indiqué la pratique de la course à pied ou athlétisme y compris en compétition.
- Pour les licenciés d'autres fédérations ou les non licenciés, fournir obligatoirement un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied y compris en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition soit le 6 juin 2021.

Droits d'inscription :

- Trail des chamois : 22€ plus 5€ sur place (**Certificat médical obligatoire**)
- Mini trail des Chamois : 12€ plus 5€ sur place. (**Certificat médical obligatoire**)

Inscriptions :

- Sur : <https://www.njuko.net/trailchamois2022/>
- Sur www.couriraveclectohm.com (lien)
- Lors de l'inscription, il vous sera demandé le nom d'une personne, une adresse et un numéro de portable en cas d'urgence. Ceci sera obligatoire pour les deux courses.

Programme :

- Ouverture du secrétariat au gymnase: le samedi 4 juin de 15h00 à 18h00 et le dimanche 5 juin à partir de 7h30.
- 9h00 : Trail des Chamois (21 km)
- 10h00 : Mini trail des chamois (9km)

- Remise des prix à l'arrivée à partir de 12h30. Récompenses aux trois premiers de chaque course (FEMMES et HOMMES). Les premiers de chaque catégorie F et H seront également récompensés.

Droit à l'image :

Chaque participant(e) autorise l'organisation à utiliser pour ses supports de communication toute photo prise durant la manifestation à des fins exclusives de promotion de ses activités et à des fins non commerciales. Ce droit est effectué à titre gratuit.

Ce règlement peut être évolutif en fonction des règles sanitaires du moment.

AVIS IMPORTANT

- Ne pas jeter de détritrus, bouteilles ou autres déchets pendant la manifestation.
- Des poubelles seront présentes sur place et au point de ravitaillement.
- Dans un bon état d'esprit, merci de respecter les passants et autres personnes présentes sur le parcours.

Pour tout renseignement ou toute question, merci de contacter le Responsable :

Christian POIROT

Portable : 06 49 07 68 39

Mail : athlelabressaude@gmail.com